

RAPPORT SUR DEFAUT D'ACTE DE  
PRESENCE D'UN SENATEUR.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport suivant du greffier du Sénat:

Sénat,  
Bureau du greffier,  
Ottawa, 21 novembre 1912.  
A l'honorable Philippe Landry,  
Président du Sénat.

Monsieur,—En conformité de la règle 104, j'ai l'honneur de faire rapport pour l'information du Sénat que d'après les journaux de cette Chambre l'honorable Michael Sullivan, membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario, n'a pas fait acte de présence au Sénat durant les deux dernières sessions consécutives du Parlement à savoir: durant la dernière session du onzième Parlement et la première session du douzième Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,  
Greffier du Sénat.

COMITE DE SELECTION.

MOTION.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose:

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: L'honorable sir Mackenzie Bowell, K.C.M.G., et les honorables messieurs Gibson, Béique, Daniel, Power, Watson, Casgrain, Ross (Moosejaw) et le proposant; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable M. CLORAN: Je désire poser une question à l'honorable leader du Sénat relativement à la motion qu'il vient de faire. Je voudrais savoir qui a suggéré les noms mentionnés dans la présente motion? A-t-on consulté quelques-uns des membres de la gauche pour le choix de ces noms? Depuis que je siège, ici, le choix des noms devant former le comité en question a toujours été fait à mon insu, bien que ce soit le comité le plus important que le Sénat ait à nommer, puisque c'est lui qui est chargé de nommer tous les autres comités permanents—fonction qui n'a pas toujours été exercée judicieusement. Il s'est trouvé, parfois, dans ces comités des sénateurs d'une utilité médiocre. Quelques-uns n'assistaient jamais, ou très rarement aux séances du Sénat, tandis que d'autres, assidus à leur poste, ont été laissés de côté, ou en dehors de tout comité important où ils auraient pu s'occuper utilement. C'est pour-

quoi je désire obtenir de l'honorable ministre dirigeant le renseignement que je viens de lui demander. J'ai demandé aux principaux membres de la gauche, qui, après tout, constituent encore le groupe dominant dans le Sénat, s'ils avaient été consultés pour la formation du comité de sélection, et ils m'ont répondu qu'aucun d'eux ne l'avait été. C'est un état de chose que je considère comme étrange, et que le Sénat ne saurait tolérer.

L'honorable M. LOUGHEED: L'honorable sénateur de Victoria (l'honorable M. Cloran) voudrait-il suspendre toute discussion sur la présente motion, et convertir sa question en un avis de motion que nous pourrions discuter mardi prochain?

L'honorable M. CLORAN: J'y consens très volontiers.

(La motion est suspendue.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain à trois heures p.m.

SENAT.

Séance du mardi, 26 novembre 1912.

Présidence de l'honorable M. PHILIPPE LANDRY.

Prière et affaires courantes.

L'ADRESSE.

MOTION.

L'ordre du jour appelle:

Prise en considération du discours prononcé par Son Altesse Royale le gouverneur général à l'ouverture de la deuxième session du deuxième parlement.

L'honorable M. DANIEL dit: Le discours que Son Altesse Royale le Gouverneur général a prononcé, jeudi, devant le Parlement est un discours des plus remarquables par le fait qu'il laisse prévoir une législation qui sera accueillie avec le plus grand intérêt et la plus grande attention dans tout le pays et dont une partie provoquera même de l'intérêt dans le monde entier. Une portion de cette législation est d'une nature purement locale, tandis qu'une autre portion a trait à l'importante question de la défense navale et impériale. Je comprends